5 DÉCEMBRE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2022/12-01 – PROROGATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DES ALLOCATIONS AU TITRE DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME POUR LES PAYS PILOTES

Le Conseil d'administration:

1. Prenant note de la prorogation du 30 juin 2022 au 31 décembre 2022 accordée par la directrice générale, et constatant les retards rencontrés par la République démocratique du Congo, le Népal, le Tadjikistan et l'Ouganda pour accéder à leur financement pour la transformation du système ;

2. Approuve une prorogation supplémentaire, de six mois maximum, de la période de validité de l'allocation au titre du financement pour la transformation du système pour ces pays, comme demandé dans le document BOD/NO/2022/11 DOC 03.